VERVIERS

URBANISME

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25

Wallonie

Réf : 2023A0172-MC

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Messieurs AITO - KICHOUH demeurant Rue d'Andrimont 90 bte 0001 à 4820 Dison.

Le terrain concerné est situé Rue Raymond, 57 à 4800 Verviers et cadastré division 2, section B n°32K10.

Le projet est de type : **Création d'un logement au sein d'une dépendance existante en zone arrière**. Il présente les caractéristiques ci-après.
Considérant les articles D.IV.40, D.VIII.6 et R.IV.40-2 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :
application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du CoDT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté**- sur rendez-vous -** à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 12/03/2024 au 02/04/2024.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à envoyer du 18/03/2024 au 02/04/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :info@verviers.be

A Verviers, le 08 mars 2024

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN.

Administration Communale de VERVIERS • URBANISME •

Pour le Bourgmestre f.f. :
L'Echevin délégué,

Maxime DEGEY.